

Le Minerve

JOURNAL POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE, COMMERCIAL ET D'ANNONCES.

VOL XL.

EDITION QUOTIDIENNE MONTREAL MERCREDI MATIN 13 MAI 1868

No 207.

Acte concernant la Faillite 1864

Dans l'affaire de
GERMAIN LEPAPE,
FAILLI,
et
THOMAS S. BROWN,
SYNDIC.

Un acte est par le présent donné que le soussigné a déposé au Bureau de cette Cour un acte de composition et de décharge exécuté par ses créanciers et que le VINGT-SIXIÈME jour de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi, ou aussitôt que conseil pourra être entendu, il adressera à la dite Cour pour en obtenir une ratification de la décharge effectuée en sa faveur en vertu du dit acte.

Par
GERMAIN LEPAPE,
J. DUHAMEL,
Montréal, 15 avril 1868. n° 185

Acte concernant la Faillite 1864

Les créanciers du soussigné tant personnellement que comme faisant partie de la société Besette & Frère et comme ayant été en société avec Besette, Côté & C^{ie}, sont notifiés de se réunir à Montréal, au Bureau de M. LOUIS J. R. GIARD, MARDI, le DOUZE MAI prochain, à TROIS heures P. M., afin de recevoir l'état des affaires de la faillite et de nommer un Syndic.

M. A. BESSETTE.

Montréal, 29 mai 1868—196 ds

Acte concernant la Faillite 1864

Les créanciers de JOHN PETER COCKBURN, d'Orillia, sont notifiés de se réunir au Bureau de GAULT, FRÈRES & C^{ie}, à Montréal, le DOUZIÈME jour de MAI prochain, à ONZE heures A. M., afin de recevoir l'état des affaires de la faillite et de nommer un Syndic officiel auquel il fera remise de ses biens, en vertu du dit acte.

Orillia, 17 avril 1868—193 ds

Acte concernant la Faillite 1864

Dans l'affaire de
F. R. TRANCHEMONTAGNE, commerçant,
de Berthier (en haut), FAILLI.

Avis est par le présent donné que la faillite susdite a été déposée au Bureau un acte de composition et de décharge exécuté par ses créanciers, tel que requis par la loi, et à moins qu'opposition ne soit faite au dit acte de composition et de décharge dans les six jours juridiques après la dernière insertion de cet avis, les six jours expirant MARDI, le VINGT-SIXIÈME jour de MAI prochain, j'agis d'après les clauses et conditions du dit acte.

T. SAUVAGEAU, Syndic Officiel.

No 18, Rue St. Sacrement, Montréal, 29 avril 1868—197 ds

Acte concernant la Faillite 1864

Dans l'affaire de
RICHARD A. GRIFFITH et BENJAMIN A. BALLARD, de Montréal, Libraires et Papeteriers, faisant commerce comme tels sous les noms et raison de Griffith & Ballard, FAILLI.

Les créanciers du Failli sont par le présent notifiés qu'il a fait une cession de ses biens et effets en vertu de l'acte ci-dessus, à moi, syndic soussigné, et ils sont requis de me fournir, sous deux mois de cette date, des états de leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment, avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations.

T. S. BROWN, Syndic Officiel.

Montréal, 28 avril 1868. ds—197

Acte concernant la Faillite 1864

Dans l'affaire de
PAUL BENJAMIN GAUTHIER, de Montréal, Marchand, FAILLI.

Les créanciers du dit failli sont notifiés de se réunir au Bureau du soussigné, Bâtisse de la Banque des Marchands, en la Cité de Montréal, LUNDI, le DIX-HUITIÈME jour de MAI 1868, à DIX heures de l'avant-midi, pour l'examen public du failli et pour l'arrangement de ses affaires en général.

T. S. BROWN, Syndic Officiel.

Montréal, 30 avril 1868—199 ds

Acte concernant la Faillite 1864

Dans l'affaire de
ONÉZIME THIAUDEAU, commerçant, de la Cité de Montréal, FAILLI.

Une feuille de dividende final a été préparée, sujette à objection jusqu'au VINGT-TROISIÈME jour de MAI prochain.

T. SAUVAGEAU, Syndic Officiel.

Montréal, 30 avril 1868—198 ds

Acte concernant la Faillite 1864

Dans l'affaire de
JOHN THOMAS HENDERSON, FAILLI.

Le soussigné a été nommé Syndic en cette affaire et requiert que les réclamations soient faites sous deux mois de cette date.

JAMES COURT, Syndic.

Montréal, 29 avril 1868—198 ds

Acte concernant la Faillite 1864

Dans l'affaire de
GEORGE RINGLAND, FAILLI.

Une feuille de dividende a été préparée sujette à objection jusqu'au VINGT-TROISIÈME jour de MAI courant.

JAMES COURT, Syndic.

Montréal, 1er mai 1868—198 ds

Acte concernant la Faillite 1864

Dans l'affaire de
DANIEL McNEVEN, de Montréal, FAILLI.

Une seconde feuille de Dividende a été préparée, sujette à objection jusqu'au VINGT-TROISIÈME jour de MAI courant.

A. B. STEWART, Syndic Officiel.

Montréal, 1er mai 1868—198 ds

Acte concernant la Faillite 1864

Dans l'affaire de
BAUKHAGE, BEAK & C^{ie}, de Montréal, FAILLI.

Une première et dernière feuille de Dividende de la masse des biens appartenant à Ignace Beak, l'un des dits faillis sus-nommés, a été préparée, sujette à objection jusqu'au VINGT-TROISIÈME jour de MAI courant.

A. B. STEWART, Syndic Officiel.

Montréal, 1er mai 1868—198 ds

Acte concernant la Faillite 1864

Dans l'affaire de
PIERRE BLONDIN, commerçant, de Montréal, FAILLI.

Les créanciers du failli sont par le présent notifiés qu'il a fait une cession de ses biens et effets, en vertu de l'acte ci-dessus, à moi, syndic soussigné, et ils sont requis de me fournir, sous deux mois de cette date, des états de leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur; s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations.

T. SAUVAGEAU, Syndic Officiel.

No 18, Rue St. Sacrement, Montréal, 5 mai 1868. 202—ds

Acte concernant la Faillite 1864

Dans l'affaire de
ULRIC JOSEPH MARTINEAU, de Montréal, P. Q., Commerçant, FAILLI.

Les créanciers du Failli susdité sont notifiés qu'il a fait une cession de ses biens et effets au soussigné, et ils sont requis de produire, sous deux mois de cette date, des états de leurs réclamations attestés sous serment.

JOHN WHITE, Syndic.

Montréal, 5 mai 1868—202 ds

Acte concernant la Faillite 1864

No. 1500.
JOHN FINDLAY, manufacturier de potes, de la paroisse de Chambly, dans le district de Montréal, Demandeur, FAILLI.

JOHN BROWN, commerçant, de la Cité de Montréal, faisant affaire comme tel en la Cité de Montréal, sous le nom de John Brown & Co., Défendeur.

Un bref de saisie a été émané en cette cause.

T. BOUTHILLIER, Shérif.

Montréal, le 5ème jour de Mai 1868—193 ds

Acte concernant la Faillite 1864

Dans l'affaire de
CHARLES EDWARD SEYMOUR, de Montréal, Marchand, FAILLI.

Les créanciers du failli sont par le présent notifiés qu'il a fait une cession de ses biens et effets en vertu de l'acte ci-dessus, à moi, syndic soussigné, et ils sont requis de me fournir, sous deux mois de cette date, des états de leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations.

T. S. BROWN, Syndic Officiel.

Montréal, 8 mai 1868—204 ds

Acte concernant la Faillite 1864

Dans l'affaire de
DAMASE L. BRASSEJOUR, de Montréal, Hôtelier, FAILLI.

Les créanciers du failli sont par le présent notifiés qu'il a fait une cession de ses biens et effets en vertu de l'acte ci-dessus, à moi, syndic soussigné, et ils sont requis de me fournir, sous deux mois de cette date, des états de leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur; s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations.

T. S. BROWN, Syndic Officiel.

Montréal, 6 mai 1868—204 ds

Acte concernant la Faillite 1864

Dans l'affaire de
LOUIS BARRÉ, de Lachine, P. Q., FAILLI.

Les créanciers du failli sont notifiés de se réunir au Bureau du soussigné, Bâtisse de la Banque des Marchands, en la Cité de Montréal, LUNDI, le VINGT-CINQUIÈME jour de MAI 1868, à TROIS heures P. M., pour s'entendre avec le Syndic afin de disposer des biens de la succession.

A. B. STEWART, Syndic.

Montréal, 8 mai 1868—204 ds

Ovide Dufresne Fils,

MARCHAND DE

PROVISIONS, FARINE, GRAINS, ETC., ETC.

209-RUE DES COMMISSAIRES-209

MONTREAL.

Le soussigné invite respectueusement Messieurs les Marchands, Boulangers et autres de la Campagne, à venir visiter son établissement avant de faire leurs achats de provisions.

Farines fortes pour boulangers.
No 1, No 2, Fine, Middlings, etc.
No 3, 1re Qualité, pour Boulangers.
Ble de Sonmeux, Lard, Graisses, etc., etc.

Et il espère par sa ponctualité à suivre les affaires, et en vendant à des prix qui défient toute concurrence, obtenir une part du patronage public.

OVIDE DUFRESNE, Fils.

OVIDE DUFRESNE, père, tient son Bureau au magasin de OVIDE DUFRESNE, fils,

209, Rue des Commissaires.

7 mai. 202—ds k

Un mot à ceux qui entendent se marier sous peu.

Vos affaires paraissent bonnes actuellement, mais en commençant à prendre ménage, vous devez songer à épargner tous les deniers qui vous sont possible.

Avant d'acheter vos "Fermes", "Coutures", "Coutures", "Coutures", etc., etc., allez d'abord chez M. J. B. PACY, Grande Rue St. Laurent. Son assortiment est excellent et il vend à bas prix.

T. B. PACY.

No 25, Grande Rue St. Laurent.

7 mars—132 ms k

Acte concernant la Faillite 1864

Dans les faillites de
J. A. DESJARDINS,
J. G. ROBY,
J. O. HEBBERT,
De Montréal.

Le soussigné vendra par écart public à son Bureau, No 25, rue St. Sacrement, MERCREDI, le TREIZIÈME jour de MAI prochain, à DEUX heures P. M., toutes et chacune des dettes de livres, billets et jugements, appartenant aux faillites ci-dessus.

Des listes de ces dettes sont maintenant visibles au Bureau du syndic.

T. SAUVAGEAU, Syndic Officiel.

No 18, Rue St. Sacrement.

Montréal, 28 avril 1868—195 i

Acte concernant la Faillite 1864

Dans l'affaire de
S. M. BRUNAUT, de St. David, FAILLI.

Les créanciers du failli sont par le présent notifiés qu'il a fait une cession de ses biens et effets, en vertu de l'acte ci-dessus, à nous, syndics soussignés, et ils sont requis de fournir à M. LOUIS J. R. GIARD, notre procureur dûment nommé, sous deux mois de cette date, des états de leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations.

IGNAZ RENAUD, S. GELINAS, Syndics.

LOUIS J. R. GIARD, Procureur.

Montréal, 2 mai 1868—200ds

Acte de Faillites 1864 et 1865

Dans l'affaire de
JOSEPH HILAIRE ROY, fils, marchand de l'Acadie, province de Québec, FAILLI.

Les créanciers du dit insolvable sont notifiés qu'il a fait une cession de ses biens et effets, sous le dit acte, à moi, syndic soussigné, et ils sont requis de me fournir, au Bureau de M. T. & C. C. de Lorimier, au No 6, petite rue St. Jacques, Montréal, sous deux mois de cette date, un état de leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment, avec les pièces justificatives au soutien des dites réclamations.

LOUIS GAUTHIER, Syndic.

Montréal, 9 mai 1868—205 ds

Avis aux Acheteurs.

Monsieur P. GAUTHIER avertit ses nombreux pratiques et le public en général qu'il est réinstallé dans son même magasin.

Rue Notre-Dame, No. 109.

voisin de l'Institut Canadien, en descendant, et que voulant fonder son stock, il offre ses marchandises au-dessous du prix coûtant; il espère que ses pratiques et le public en général voudront bien l'encourager de nouveau, et qu'il vendra ses Marchandises et Harles Fautes, ainsi que la "Moderie", à meilleur marché qu'ailleurs.

22 avril. 189—m k

P. B. BADEAUX,

COURTIER DE DOUANE

ET

Agent Général d'Exportation.

BUREAU No 14.

301, RUE DES COMMISSAIRES, 301

MONTREAL.

M. BADEAUX se chargera de la collection des comptes de fret et autres avec soin et ponctualité. E3—Charges modérées.

23 avril. 194—m k

Aux Personnes Meublant Maison

ET AUTRES.

POELES DE CUISINE

pour

Bois et Charbon,

Glacières,

Garde-Manger,

Contelleries,

Et enfin un assortiment complet d'Ustensiles de réquisition pour meubler une maison à des prix réduits.

L. J. A. SURVEYER.

No 524, Rue Chate.

Montréal, 8 mai 1868. m—203

Société Permanente de Construction

DU

DISTRICT DE MONTREAL.

AVIS

Est par le présent donné que la Classe F de cette société est actuellement éteinte et que les actionnaires de cette classe sont en droit de retirer de suite le montant de leurs parts, et ils ont aussi le droit de les convertir en parts de la Compagnie, sans payer aucune prime.

Par ordre,

P. A. FAUTEUX, Sec-Trés.

Montréal, 7 mai 1868—203

Dissolution de Société.

La société qui a été existé sous les noms et raison de BISAILLON & McLEAN a été dissoute de consentement mutuel.

M. BISAILLON est seul autorisé à régler les affaires de la ci-devant société.

JOSEPH BISAILLON.

JOHN McLEAN.

4 mai—299

A MM. les Curés et M. les Commissaires d'Ecoles.

ECOLE ACADEMIQUE ET MODELE

Chantre de 1ère classe.

MM. les Curés et Commissaires d'Ecoles, qui désirent se procurer un INSTITUTEUR, qu'ils soient tous rapportés (Maître d'Art), muni des meilleures recommandations et de son diplôme, ayant une pratique de quatorze ans dans l'enseignement, possédant une belle voix et connaissant parfaitement le chant grégorien, ne pourrions nous faire que de l'adresser (sans de porter) au Bureau de "La Minerve", où le nom, toutes les références et les certificats de moralité, de réputation, etc., etc., leur seront soumis.

11 mai. 205—ts

CORPORATION DE MONTREAL

IN RE

Expropriation pour l'élargissement de la Rue St. Bonaventure, de la Rue St. Antoine.

Avis. Aux Intéressés.

Les Commissaires soussignés donnent par le présent avis que SAMEDI prochain, le 16 MAI courant, à 230 heures P. M., ils feront la visite des terrains requis pour l'élargissement de la Rue St. Bonaventure, dont la description a déjà été publiée dans les journaux.

DAMASE MASSON, T. S. BROWN, D. BROWN.

Chambre des Commissaires, Hôtel de Ville, Montréal, 11 mai 1868. 206 ti

CORPORATION DE MONTREAL

IN RE

Expropriation pour l'élargissement de la Rue St. Michel, dans le Quartier St. Antoine.

Avis Aux Intéressés

Les Commissaires soussignés donnent par le présent avis que SAMEDI prochain, le 16 MAI courant, à DEUX heures P. M., ils feront la visite des terrains requis pour l'élargissement de la Rue St. Michel, dont la description a déjà été publiée dans les journaux.

DAMASE MASSON, T. S. BROWN, D. BROWN.

Chambre des Commissaires, Hôtel de Ville, Montréal, 11 mai 1868. 206 ti

CORPORATION DE MONTREAL

IN RE

Expropriation pour l'élargissement de la Rue St. Michel, dans le Quartier St. Antoine.

Avis Aux Intéressés

Les Commissaires soussignés donnent par le présent avis que SAMEDI prochain, le 16 MAI courant, à DEUX heures P. M., ils feront la visite des terrains requis pour l'élargissement de la Rue St. Michel, dont la description a déjà été publiée dans les journaux.

DAMASE MASSON, T. S. BROWN, D. BROWN.

Chambre des Commissaires, Hôtel de Ville, Montréal, 11 mai 1868. 206 ti

CORPORATION DE MONTREAL

IN RE

Expropriation pour l'élargissement de la Rue Rochester, dans le Quartier St. Laurent.

Avis Aux Intéressés

Les Commissaires soussignés donnent par le présent avis que SAMEDI prochain, le 16 MAI courant, à DEUX heures P. M., ils feront la visite des terrains requis pour l'élargissement de la Rue Rochester, dont la description a déjà été publiée dans les journaux.

DAMASE MASSON, T. S. BROWN, D. BROWN.

Chambre des Commissaires, Hôtel de Ville, Montréal, 11 mai 1868. 206—t

Compagnie de Chemin de Fer

Montréal & Champlain.

AVIS est par le présent donné que le Comité Général Annuel, réuni au Bureau de la Compagnie, à la Pointe St. Charles, à Montréal, MERCREDI, le 27e jour de MAI 1868, à UNE heure P. M., procédera à l'élection d'un Comité d'Administration.

Cette dite Assemblée sera spéciale, aux fins de faire approuver par les Actionnaires les dispositions de la Section d'un Acte passé durant la présente Session du Parlement du Canada, intitulé: "Acte pour amender l'Acte d'incorporation de la Compagnie de Chemin de Fer Montréal & Champlain, en ce qui concerne le rattachement du Grand Tronc, et la Compagnie de Chemin de Fer du Grand Tronc, et de modifier dans le dit arrangement, pour la vente des lignes et autres propriétés de la dite Compagnie à la Compagnie du Grand Tronc, une cession à celle de six ans.

JAMES FERRIER, Président.

JOSEPH HICKSON, Secrétaire.

Montréal, 5 mai 1868—201 i

A VENDRE

Une MAISON avec JARDIN, sur la Rue Dubord, vis-à-vis le Jardin Viger.

Pour particularités, s'adresser sur les lieux, au No 51, Rue Dubord, de 10 h. à 4 h. p. m.

22 février. 140—j

BOIS DE CHAUFFAGE

A BON MARCHÉ.

Epargne de 50 par cent.

Quiconque désire acheter du Bois de Chauffage fera une épargne de 50 par cent, en s'adressant au clos du soussigné.

Jordan & Bénard.

11 Avril—180.

A VENDRE

La ligne de GLASGOW, comprenant les vapeurs Océaniques suivants:

ST.

Il sera publié, au commencement de juin prochain, un ouvrage historique d'a peu près 400 pages in-8 mo, intitulé : « Histoire de Cinquante ans, 1791-1841 », par M. T. P. Bedard, avocat, comprenant l'histoire parlementaire et politique du Bas-Canada, depuis la constitution jusqu'à l'union. C'est une œuvre consciencieuse, pleine d'intérêts, enrichie de détails inédits et de notes curieuses.

L'auteur compte sur l'encouragement de l'élégité dont il défend puissamment la suprématie spirituelle et les droits temporels que l'autorité veut longtemps contester. Il compte aussi sur l'encouragement de ses compatriotes, dont

Le prix de souscription est d'une piastre qui devra être transmis à l'adresse ci-dessous *franco*, d'ici au 15 Mai prochain, ou déposé, à Montréal chez MM Fabre et Gravel, à Québec, chez M. Léger Brousseau, avec l'adresse du souscripteur qui recevra l'ouvrage *franco*.

Le nombre d'exemplaires sera limité à celui des souscripteurs.

T. P. BÉDARD, Avocat,
Québec.

Québec, 16 Avril 1868.—186 m

AVIS.

En 1863, le père d'une grande famille mourut à New-York, d'une paralysie.

Il tomba malade à 10 heures a. m. et expira à 2 heures p. m. Il y avait alors treize ans qu'il était assuré à une assurance de réputation, mais dont le système est accompagné de billet de connu en anglais sous le nom de *Note Compensatory*. La police était de \$5,390 et la prime sur la dite police de \$2,220 par annee, laquelle somme de \$132,600 avait été payée régulièrement d'avance jusqu'à l'année qui expirait à ce moment. Le jour même où cet infortuné était enlevé à sa famille à 2 heures p. m.

Trois jours après sa mort, on s'adressa à la

Compagnie Assurance pour le paiement de la police des \$5,000, la demande auquel on répondit par un refus pour la raison que le renouvellement de la prime n'avait pas été fait à temps et qu'étant mort deux heures après on avait et conséquemment perdu tous les droits à la réclamation des \$5,000.

Voilà ce qui arriva à cet homme qui fut payé durant deux années. Mais lorsqu'on eut dit de dire qu'il n'en eut pas été de même avec les Assurances sous les lois du Massachusetts, les Assurances tels que la "OLD BEKSHIRE" cet homme aurait reçu les \$5,000 moins la prime qui n'avait pas été payée.

C'est pourquoi les autorités anglaises invoquent

le système de la "BERKSHIRE"
Nous pouvons donner des preuves de ces avan-
ces si l'on veut se donner la peine de passer au
Bureau de la BERKSHIRE, No. 20 GRAND
RUE ST. JACQUES, où on peut s'assurer d'un
coup d'oeil la personne a perdu ses \$5,000, fait rap-
porter dans les journaux de la Cour de Circuit de
New-York, où la réclamation a été contestée et
annulée par la décision de la Loué faisant son
jugement sur les clauses de la police semblables
à celles d'un contrat.
Messieurs les assurés dans les compagnies con-
nues sous le nom de "Note Company" lisez vos
polices avant de payer vos primes.
E. R. TAYLOR,

No. 20 Grande Rue St. Jacques.
13 avril—181

L'ASSORTIMENT EXCELLENT ET CONSIDÉRABLE

Que j'ai acquis de la Banqueroute de
M^r, JAMES MUIR,
S'écoule rapidement.

Les Messieurs qui désirent s'habiller ou faire
habiller leurs enfants, feront bien de faire une
visite à notre magasin et d'y voir la collection
de marchandises d'un bas prix remarquable; les
habits seront faits par ordre pour argent com-

JOSEPH RICHARDS,
Marchand-Tailleur,
82, Rue St. Pierre.

On confectionne aussi les habits des messieurs
qui fournissent le drap.

21 avril. 188—m k

AVIS.

La BANQUE DES MARCHANDS du Canada
s'adressera au Parlement du Canada, le ou après
le DOUZIEME jour de MARS prochain, afin
d'en obtenir un acte pour confirmer la fusion de

Banque Commerciale du Canada avec la Ban-
 que de la Nouvelle-Ecosse, pour autoriser la rentrée,
 sous un délai limité, des billets en circulation
 de la dite Banque Commerciale; et pour d'au-
 tre fins.
 7 mars—1864. 152

Ceux qui veulent tenir maison
 FEROIENT bien de venir examiner notre assorti-
 ment, d'une grande quantité de BOITES à
 THE, COUVEILS DE PLATS, COUPEAU à
 COUTON DIVOIRE et FOURCHETTES,
 CUILIERES GALVANISEES, CUILIERES à THE
 et de TABLE, NOILES, à PINDING.

ÉLÉES, POTS À THÉ et À CAFÉ, Etc.
PLENIDES PARURES DE TOILET
ES, ETC., ETC.

Le tout vendu à 20 par cent d'escompte.

GEO. HAGAR & CIE.
m—193

AVIS.

La Compagnie de Navigation du Lac Mem-
phremagog fera application au Parlement du
Canada, à sa présente session, pour en obtenir
l'acte de ratification de certain règlement
adopté par les Directeurs de la Compagnie, aux

agnifier le fonds social de la compa-
 gnie et de pourvoir à ce qu'un certain nom-
 bres soient préférentielles, et pour au-
 s.
 Montréal, 24 février 1868—144

VIS DE DEMENAGEMENT
A. BRAHAD1,
Chapelier et Fourreur,
 TABLIERMENT DE FOURRURES DE
 PREMIERE CLASSE,

PREND LA LIBERTÉ D'ANNONCER à ses
tiques et au public en général, qu'il a tran-
sité son magasin dans cette vaste et commode
salle, faisant le coin des Rues Notre-Dame et
Lambert. Le soussigné, tout en remerciant
public et ses nombreuses pratiques pour l'en-
ragement qu'il en a reçu, depuis 18 ans qu'il
affaires à Montréal, sollicite humblement
qu'il accorde, une part du même patronage qu'il
obtient pour le passé.
7 avril 1868.

m—193

N. JULIEN,
ARCHAND DE CHAUSSURES

630, Rue Ste. Marie,
EMENAGERA AU 1ER MAI PROCHAIN
 AU
N. 35, Rue Notre-Dame,
(Porte voisine de l'Hôtel Donagani)

JULIEN compte sur le patronage de ses
 vieux amis et pratiques qui l'ont si bien en-
 gagé jusqu'aujourd'hui. Comme par le passé,
 tiendra tout ceux qui lui adresseront soit
 achat ou réparation de chaussures.

LA MINERVE.
Journal Politique et commercial
IMPRIMÉE ET PUBLIÉE PAR
J. B. FRÈRES
Rue St. Vincent, No. 16.
TROIS ÉDITIONS,
Matinée, Semi-Quotid., et Hebdomadaire

ION QUOTIDIENNE.....	\$6.00
SEMI "	\$4.00
HEBDOMADAIRE... ..	\$2.00